



- Les activités professionnelles -

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » exerce ses activités auprès de l'enfant, de l'adolescent, de la personne adulte ou âgée, de la personne en situation de handicap, y compris en situation temporaire ou permanente de dépendance. Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale et individualisée de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Il ou elle exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène, de confort, de sécurité et d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il ou elle est également amené(e) à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités d'éducation à la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion, en fonction du contexte de travail.

- Les épreuves certificatives -

- E31 : Bloc 1 Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée (coeff 4) -

- **Quoi** : tout ou partie des compétences et savoirs associés du bloc n°1
- **Quand** : année de terminale
- **Où** : en centre de formation
- **Qui** : un professeur de la spécialité et un professionnel si possible ou deux professeurs de la spécialité
- **Conditions** : 4 semaines de PFMP auprès de personnes fragiles, malade ou en situation de handicap (l'enfant)
- **Support** : un dossier* de 10 à 15 pages + attestation de PFMP + évaluation par le tuteur de PFMP
- **Modalités** : épreuve orale de 45 min (présentation du dossier par le candidat à l'aide d'un support numérique (15 min max) et entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min max))

- E32 : Bloc 2 Intervention auprès de la personne lors des soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne (coeff 4) -

- **Quoi** : tout ou partie des compétences et savoirs associés du bloc n°2
- **Quand** : année de terminale
- **Où** : en PFMP auprès d'adultes non autonomes
- **Qui** : le tuteur et un professeur de la spécialité
- **Conditions** : 4 semaines de PFMP au moins auprès d'adultes non autonomes
- **Support** : bilan effectué en fin de PFMP sur l'ensemble des activités réalisées
- **Modalités** : épreuve orale de 20 min (présentation d'un raisonnement clinique concernant une personne dont l'élève aura pris soin durant la PFMP (10 min) et interrogation de SA en lien avec la prise en soins de la personne (10 min))

- E33 : Bloc 3 Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle situation d'évaluation n°1 (coeff 2) -

- **Quoi** : compétences : 3.1 / 3.2 / 3.3.5 / 3.3.6 / 3.3.7 / 3.5 + Savoirs associés du bloc n° 3
- **Quand** : fin d'année de première ou en terminale (fin d'année de première conseillée)
- **Où** : en PFMP
- **Qui** : le tuteur et un professeur de la spécialité
- **Conditions** : PFMP d'au moins 4 semaines au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un établissement de santé, médico-sociales, aide à domicile...
- **Modalités** : bilan effectué en fin de PFMP sur l'ensemble des activités réalisées et des compétences mobilisées

situation d'évaluation n°2 (coeff 2) -

- **Quoi** : compétences 3.3 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.3.3 / 3.3.4 / 3.4 + Savoirs associés du bloc n°3
- **Quand** : fin d'année de première ou au cours de l'année de terminale
- **Où** : en centre de formation
- **Qui** : les professeurs de la spécialité
- **Conditions** : idem situation d'évaluation n°1
- **Support** : rédaction du dossier* élaboré par le candidat en PFMP à l'aide d'un support numérique : 6 à 8 pages + attestation de PFMP + évaluation par le tuteur de PFMP
- **Modalités** : épreuve écrite avec 3 questions de SA en lien avec le bloc n°3 et le contenu du dossier (30 min max)

- E2 : Bloc 4 Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné (coeff 4) -

- **Quoi** : tout ou partie des compétences et savoirs associés du bloc n°4
- **Quand** : Fin d'année de terminale
- **Support** : Sujet fourni au candidat accompagné d'un dossier technique de 20 pages max
- **Modalités** : Épreuve ponctuelle écrite de 4 heures avec des questions de SA en lien avec le contexte professionnel donné et la thématique de l'action d'éducation à la santé